

FICHE 15

Violences sexuelles et tentatives de suicide

Claire Scodellaro (Institut national d'études démographiques)

Contexte

Le lien entre violence sexuelle subie et problème de santé mentale est bien établi par les enquêtes quantitatives en population générale (Scodellaro, 2020). En particulier, le fait d'avoir été victime de violence sexuelle et celui d'avoir effectué une tentative de suicide sont corrélés (Jaspard, *et al.*, 2003 ; Michel, *et al.*, 2005). Les tentatives de suicide peuvent-elles pour autant être considérées comme une conséquence des violences sexuelles ?

Deux clés d'analyse sont ici considérées. La première repose sur le lien temporel entre violence subie et tentative de suicide, qui interroge, d'un côté, le rapport chronologique entre ces deux événements et, de l'autre, le moment de la vie auquel survient pour la première fois une violence sexuelle (depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte). D'une part, les tentatives de suicide succèdent-elles aux violences sexuelles ou peuvent-elles les précéder ? D'autre part, le risque de tentative de suicide est-il aussi élevé quel que soit l'âge auquel la violence sexuelle a été subie pour la première fois, et culmine-t-il dans le même laps de temps après ce premier événement ? Le second point d'analyse concerne la coexistence de facteurs de vulnérabilité. D'autres situations de violence se cumulant à la violence sexuelle peuvent-elles augmenter le risque de passage à l'acte ?

Les études sur la violence sexuelle subie se focalisent souvent sur des événements ayant eu lieu soit pendant l'enfance (« *child abuse* ») soit à l'âge adulte, dans une période ayant eu lieu récemment au moment de l'enquête (le plus souvent dans les douze mois précédant son administration). L'enquête Violences et rapports de genre (Virage), menée par l'Institut national d'études démographiques (Ined), fournit quant à elle des données rétrospectives (**encadré 1**), qui ont donné lieu à des analyses biographiques (**encadré 2**) permettant de répondre à ces questions, en se focalisant sur les viols et tentatives de viol.

Une forte corrélation entre violence sexuelle subie et tentative de suicide

En 2015, les femmes âgées de 20 à 69 ans déclarent environ six fois plus souvent que les hommes avoir subi un viol ou une tentative de viol au cours de leur vie (3,6 % d'entre elles contre 0,6 % d'entre eux). Les âges auxquels femmes et hommes sont les plus exposés aux

violences sexuelles diffèrent également fortement. Les trois-quarts des hommes ayant rapporté ce type d'événement en ont été victimes dans l'enfance ou dans l'adolescence, avant 18 ans, alors que quatre femmes sur dix concernées l'ont pour la première fois été à l'âge adulte.

Les femmes rapportent également plus souvent une tentative de suicide que les hommes (6,5 % contre 2,9 %) [tableau 1]. Celle-ci est par ailleurs très fortement corrélée au fait d'avoir été victime de violence sexuelle. Ainsi, quasiment un tiers des femmes adultes exposées à un viol ou à une tentative de viol ont également tenté de se suicider. Le taux de suicide étant plus élevé parmi les hommes (Inserm-CépiDc, 2016), de même que leur taux de mortalité générale, la fréquence des violences sexuelles subies au cours de leur vie et leur corrélation avec des tentatives de suicide pourraient davantage être sous-estimées parmi eux. Cependant, la corrélation entre les deux types d'événements est déjà très forte et l'ampleur des inégalités face aux violences sexuelles selon le genre ne serait sans doute que peu atténuée par la prise en compte de la surmortalité masculine.

Encadré 1 – Les données de l'enquête Virage

Déroulement de l'enquête

L'enquête Virage, réalisée en 2015 par l'Ined, a été administrée par téléphone à un échantillon aléatoire de 15 556 femmes et de 11 712 hommes âgés de 20 à 69 ans, résidant en ménage ordinaire, en France métropolitaine. Lors de l'entretien, d'une durée moyenne d'une heure, l'enquêté est interrogé, de manière particulièrement détaillée par rapport à ce qui se fait habituellement dans les enquêtes, sur ses caractéristiques sociodémographiques et sur son état de santé. Certains événements recueillis, telles les tentatives de suicide, sont datés. Les questions concernant la survenue de violences sexuelles, parmi d'autres violences, concernent la période des douze mois précédant l'interrogation et antérieurement. Ces événements sont répartis selon la sphère de vie (travail, études, espaces publics, couple, ex-conjoint, famille). Les questions sur les violences sexuelles subies sont formulées en décrivant les faits, sans employer le mot « viol » par exemple, le classement selon les catégories juridiques de viol et tentative de viol étant effectué *a posteriori* (Debauche, et al., 2017). L'enquêté est également interrogé sur son âge au moment de la première violence sexuelle.

Limites

Les données rétrospectives recueillies dans l'enquête sont issues d'éléments biographiques, avec les limites que cela implique. Selon son ancienneté, une violence subie, tout comme une tentative de suicide, peut en effet être interprétée, remémorée et donc déclarée différemment. Par ailleurs, bien que ces deux types d'événement soient questionnés à des moments différents de l'entretien, leur

déclaration a parfois lieu simultanément. Cela est sans doute dû au fait que les personnes interrogées font elles-mêmes le lien entre événement violent et événement de santé.

En outre, l'enquête ne permet pas de mesurer l'évolution de la suicidalité par âge au fil du temps. En effet, l'échantillon est uniquement constitué de personnes ayant survécu aux conséquences de violences sexuelles, que la mort des autres soit survenue par suicide ou pour une autre raison. Les données ne permettent donc pas d'estimer l'impact des violences sexuelles sur les suicides, mais plutôt celui des violences sexuelles sur les tentatives de suicide de celles et ceux qui y ont, par définition, survécu.

Encadré 2 – Méthodes d'analyse biographique

À partir de l'âge déclaré de la première tentative de suicide, on peut estimer la probabilité d'effectuer une tentative de suicide à chaque âge dans une cohorte fictive, qui connaîtrait au cours de sa vie les mêmes événements que ceux rapportés par les adultes âgés de 20 à 69 ans interrogés en 2015 pour l'enquête Virage (méthode de Kaplan-Meier). Cette méthode peut être appliquée aux seules personnes ayant vécu des violences sexuelles (**graphique 1**). À partir d'un modèle de Cox, on peut ainsi estimer les risques relatifs d'effectuer une tentative de suicide au cours de la vie d'un individu selon l'âge qu'il avait au moment du premier viol subi ou de la première tentative de viol (**tableau 2**). Seule la première tentative de suicide ayant eu lieu après la première violence sexuelle est prise en compte ici.

Pour estimer la probabilité de commettre une tentative de suicide selon la durée écoulée depuis la première violence sexuelle (cette durée pouvant être positive, négative ou nulle) un modèle de régression logistique à temps discret est utilisé. L'événement étudié est l'éventuelle tentative de suicide et, pour chaque individu, il est observé pour chaque durée jusqu'à son éventuelle survenue. Les variables de contrôle dans la régression sont donc la durée, mais aussi le carré de la durée et le sexe. Les probabilités de tentative de suicide estimées par ce modèle sont ici présentées pour les femmes (**graphique 2**).

Les risques relatifs de tentative de suicide au cours de la vie sont également examinés dans des cohortes fictives grâce à deux modèles de Cox successifs prenant en compte d'autres événements de violence datés (« événements perturbateurs ») que les violences sexuelles, ainsi que certaines caractéristiques sociodémographiques (**tableau 3**).

Tableau 1 • Tentative de suicide au cours de la vie selon le sexe et la déclaration de viol ou de tentative de viol

	En %	
	Femmes	Hommes
Viol ou tentative de viol au cours de la vie	32,6	28,7
Pas de viol ou de tentative de viol	5,5	2,7
Ensemble	6,5	2,9

Lecture • 32,6 % des femmes ayant déclaré au moins un viol ou une tentative de viol au cours de leur vie ont également rapporté au moins une tentative de suicide.

Champ • Femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Source • Enquête Virage (Ined, 2015).

Un risque de tentative de suicide d'autant plus élevé que la première violence sexuelle a eu lieu à un jeune âge

La forte corrélation entre tentative de suicide et violence sexuelle n'implique pas que les tentatives de suicide succèdent aux violences sexuelles ni que ces dernières figurent parmi les facteurs déclencheurs du passage à l'acte. Les résultats qui suivent lèvent cette limite et prennent en compte la succession des événements, de manière à mettre en évidence le rôle de la violence sexuelle dans les tentatives de suicide.

Plus la première violence sexuelle a été subie à un jeune âge, plus la probabilité de faire une première tentative de suicide après cet événement est élevée (**tableau 2**). Ainsi, les personnes qui en ont été victimes dans l'enfance ou à l'adolescence ont des risques significativement plus élevés de commettre une tentative de suicide au cours de leur vie que celles ayant subi des violences sexuelles à 25 ans ou plus. Les personnes qui avaient moins de 15 ans au moment des faits sont en outre trois à quatre fois plus exposées à une tentative de suicide que celles qui avaient déjà au moins 25 ans.

Par exemple, si des violences sexuelles ont été subies avant l'âge de 11 ans, la probabilité d'avoir déjà fait une tentative de suicide à 50 ans est quasiment de 40 %, contre près de 15 % si les violences ont été subies à 25 ans ou après (**graphique 1**). La plus longue durée d'exposition au risque de suicide pour les victimes les plus jeunes n'est pas la seule explication. L'adolescence est aussi une période à risque en population générale, pendant laquelle le risque de première tentative de suicide est très élevé pour celles et ceux ayant déjà subi une violence sexuelle. Ainsi, la probabilité cumulée de faire une tentative de suicide après ce type d'événement augmente très fortement si ce dernier a eu lieu avant l'âge de 18 ans. À 18 ans, une personne sur six ayant subi une violence sexuelle avant l'âge de 11 ans a en outre déjà fait au moins une tentative de suicide.

Tableau 2 • Risque relatif de tentative de suicide au cours de la vie, selon l'âge au premier viol ou à la première tentative de viol

	Risque relatif
Avant 11 ans	3,9****
11-14 ans	3,2***
15-17 ans	2,4*
18-24 ans	1,5
25 ans ou plus	référence

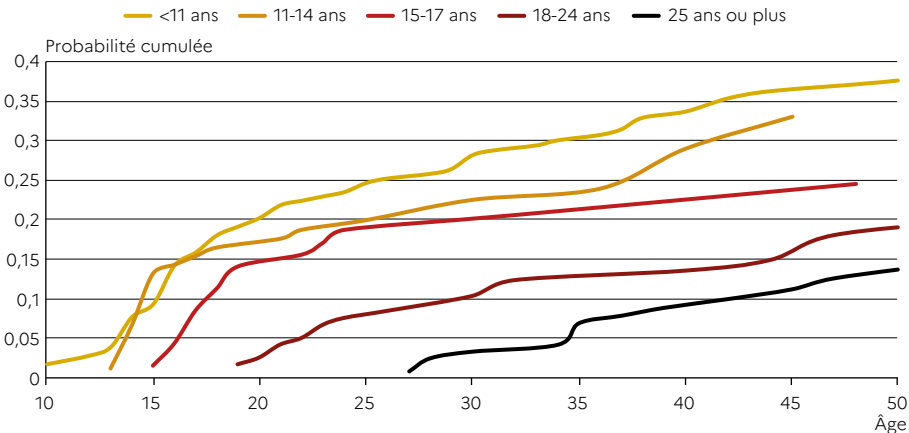
Note • Le nombre d'étoiles indique la significativité statistique de la différence de risque de tentative de suicide au cours de la vie en fonction de l'âge du premier viol ou de la première tentative de viol, par rapport à celui de la catégorie de référence : au seuil de 1 pour 10 000 (****), de 1 pour 1 000 (***) ou de 1 pour 20 (*). Dans les autres cas, le risque n'est pas statistiquement différent de celui de la catégorie de référence.

Lecture • Par rapport aux personnes ayant déclaré un premier viol ou une première tentative de viol à 25 ans ou plus, celles qui ont connu cet événement avant l'âge de 11 ans ont un risque 3,9 fois plus élevé de faire une tentative de suicide avant 70 ans. Ce risque relatif est significatif au seuil de 1 pour 10 000.

Champ • Femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine, ayant déclaré un viol ou une tentative de viol au cours de leur vie.

Source • Enquête Virage, Ined, 2015.

Graphique 1 • Probabilités cumulées d'une première tentative de suicide, selon l'âge au premier viol ou à la première tentative de viol



Lecture • Pour les personnes ayant subi un premier viol ou une première tentative de viol avant l'âge de 11 ans, la probabilité d'avoir déjà fait une tentative de suicide est de 24,6 % à 25 ans, et de 37,7 % à 50 ans.

Champ • Femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine, ayant déclaré un viol ou une tentative de viol au cours de leur vie.

Source • Enquête Virage, Ined, 2015.

Un risque de tentative de suicide qui perdure longtemps pour les personnes victimes d'une première violence sexuelle dans l'enfance

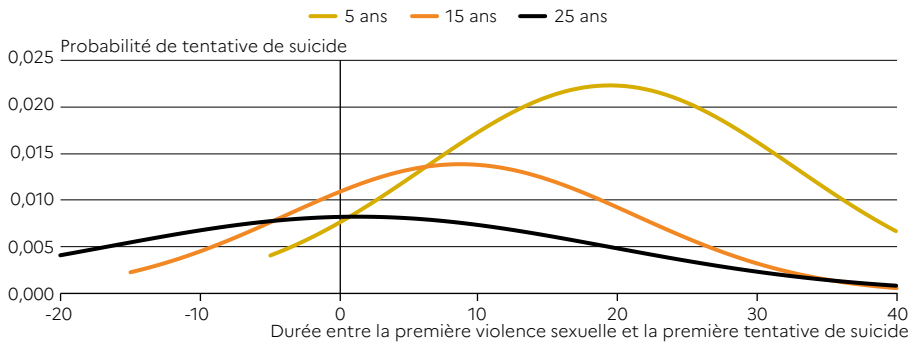
Lorsque la première violence sexuelle s'est produite à l'âge adulte, il est possible qu'une première tentative de suicide ait eu lieu auparavant, ce que l'approche précédente ne

permet pas d'observer. Les femmes ayant subi une première violence sexuelle à 25 ans ou à 15 ans ont ainsi une probabilité non négligeable d'avoir déjà fait une tentative de suicide avant cet événement (**graphique 2**). Cette probabilité continue cependant de s'élever par la suite. Pour les femmes qui en sont victimes à 25 ans, la probabilité de tentative de suicide culmine un à deux ans après les faits, ce qui concorde avec des analyses menées en Australie (Rees, *et al.*, 2014). Chez les adultes, le passage à l'acte survient ainsi assez rapidement après une violence subie.

Le risque de tentative de suicide s'élève pendant une durée d'autant plus importante que la victime était jeune au moment des faits. Par exemple, la probabilité d'un passage à l'acte pour une femme ayant subi une première violence sexuelle à l'âge de 5 ans culmine 19 ans après l'événement, et 9 ans après pour une femme qui avait alors 15 ans.

Le fait que certaines tentatives de suicide aient lieu avant une première violence sexuelle souligne que la corrélation entre violence et problème de santé mentale ne tient pas à une causalité univoque ou à une succession systématique des événements. Néanmoins, les tentatives de suicide surviennent majoritairement après le fait d'avoir subi une violence.

Graphique 2 • Probabilité d'une première tentative de suicide, selon la durée écoulée depuis l'âge au premier viol ou à la première tentative de viol (femmes)



Note • La partie gauche du graphique représente la probabilité d'avoir effectué une tentative de suicide avant d'avoir subi une première violence sexuelle, selon le temps écoulé entre les deux événements.

Lecture • Pour les femmes ayant subi un premier viol ou une première tentative de viol à l'âge de 5 ans, la probabilité d'une première tentative de suicide est maximale 19 ans après les faits (2,2 %).

Champ • Femmes âgées de 20 à 69 ans résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine, ayant rapporté un viol ou une tentative de viol au cours de leur vie.

Source • Enquête Virage (Ined, 2015).

Un cumul de situations de violence avant la tentative de suicide

Les personnes qui déclarent avoir fait l'objet d'une violence sexuelle ont tendance à d'avantage rapporter d'autres situations de violence au cours de leur vie, pour différentes raisons : par exemple, une plus grande exposition aux autres violences, ou une plus grande facilité

à les identifier ou à en parler lors d’une enquête. En outre, certaines positions dans les rapports sociaux, telle l’identification à une minorité sexuelle (homosexuels ou bisexuels, par exemple) peuvent davantage exposer à la fois aux violences sexuelles (Trachman et Lejbowicz, 2020) et aux tentatives de suicide (Beck, *et al.*, 2011). Si les personnes ayant rapporté une violence sexuelle ont un risque 7,5 fois plus élevé de rapporter une tentative de suicide que les autres (**tableau 3, modèle 1**), c’est en partie parce que certaines d’entre elles ont également été exposées à d’autres situations de violence, ou que leurs caractéristiques sociodémographiques les exposent à la fois aux violences et aux problèmes de santé mentale. Lorsqu’on prend en compte ces autres événements et caractéristiques (**tableau 3, modèle 2**), le risque de tentative de suicide de ces personnes diminue de 7,5 à 2,6. Le risque relatif de tentative de suicide apparaît tout aussi élevé en cas de violence psychologique subie dans le cadre familial avant 18 ans (2,6). Il n’est guère plus faible en cas de violence conjugale (2,4) ou de violence physique familiale avant 18 ans (2,1). Le cumul de situations de violence joue donc un rôle non négligeable dans l’exposition des victimes de violence sexuelle au risque de tentative de suicide. Les femmes sont doublement désavantagées, car à la fois davantage victimes de violence sexuelle et d’autres situations de violence.

Tableau 3 • Risque relatif de tentative de suicide au cours de la vie selon le sexe et les situations de violence

	Caractéristiques	Risque relatif
Modèle 1 : sexe + violences sexuelles	Femme (référence = homme)	1,9
	Viol ou tentative de viol (référence = aucun)	7,5
Modèle 2 : Sexe + violences sexuelles + autres violences + caractéristiques sociodémographiques	Femme (référence = homme)	1,9
	Viol ou tentative de viol (référence = aucun)	2,6
	Violence conjugale (référence = aucune)	2,4
	Violence psychologique familiale subie avant 18 ans (référence = aucune)	2,6
	Violence physique familiale subie avant 18 ans (référence = aucune)	2,1

Note • Les variables sociodémographiques de contrôle (résultats non montrés) sont le statut socioprofessionnel des parents lors des 14 ans de l’enquête, la structure familiale à ce même âge, l’histoire migratoire, l’identification sexuelle, la religion et le placement par l’aide sociale à l’enfance.

Lecture • Modèle 2 : une fois les autres caractéristiques fixées, les personnes qui ont connu un viol ou une tentative de viol ont un risque de tentative de suicide au cours de la vie 2,6 fois plus élevé que celles qui n’en ont pas rapporté. Ce risque relatif est significatif au seuil de 1 pour 10 000.

Champ • Femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Source • Enquête Virage (Ined, 2015).

Synthèse

Le risque de tentative de suicide est fortement corrélé à une violence sexuelle subie (viol ou tentative de viol). Différentes méthodes biographiques permettent d’établir ce lien au cours de la vie des adultes de 20 à 69 ans y ayant, par définition, survécu. Le risque est d’autant plus élevé que le premier fait de violence sexuelle a eu lieu aux âges les plus jeunes, tout

particulièrement avant 15 ans. Il est le plus élevé si cette dernière a été subie avant l'âge de 11 ans. Les individus victimes de violence sexuelle pendant l'adolescence sont d'autant plus vulnérables que cette période de la vie est associée à un risque très élevé de tentative de suicide. Ce risque continue en outre de s'élever au-delà de cette période, pendant une durée d'autant plus importante que la victime était jeune au moment des faits. La violence sexuelle subie n'est cependant pas le seul facteur de passage à l'acte suicidaire. Le cumul avec d'autres violences au cours de la vie (violence conjugale ou familiale, notamment), contribue également aux tentatives de suicide pour une partie des hommes et plus souvent pour les femmes.

Références bibliographiques

- **Beck, F., Firdion, J.-M., Legleye S., et al.** (2011). Risques suicidaires et minorités sexuelles : une problématique récente. *Agora débats/jeunesses*, 58(2), p. 33-46.
- **Charruault, A., Grunvald, S., Scodellaro, C.** (2020). Les violences sur mineur.e.s dans la famille et son entourage. Dans Brown, E., Debauche, A., Hamel, C., et al. (dir.), *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*. Paris, France : Ined, p. 149-181.
- **Debauche, A., Lebugle, A., Brown, E., et al.** (2017). *Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles*. Ined, *Document de travail*, 229.
- **Hamel, C., Debauche, A., Brown, E., et al.** (2016). Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage. *Population et Sociétés*, 538.
- **Inserm-CépiDc** (2016). Données épidémiologiques sur les décès par suicide. Dans Observatoire national du suicide. *Suicide : connaître pour prévenir. Dimensions nationales, locales et associatives. 2^e rapport*. Paris, France : DREES, fiche 1.
- **Jaspard, M., Brown, E., Condon, S., et al.** (2003). *Les violences envers les femmes. Une enquête nationale*. Paris, France : La Documentation française.
- **Michel, G., Aquaviva, E., Aubron, V., et al.** (2007). Suicides : mieux comprendre, pour prévenir avec plus d'efficacité. Dans Beck, F., Guilbert, P., Gautier, A., *Baromètre santé 2005*. Saint-Denis, France : INPES, p. 487-506.
- **Scodellaro, C.** (2020). Violences et santé : le poids du genre ? Dans Brown, E., Debauche, A., Hamel, C., et al. (dir.), *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*. Paris, France : Ined, p. 443-483.
- **Trachman, M., Lejbowicz, T.** (2020). Lesbiennes, gays, bisexuel-le-s en trans (LGBT) : une catégorie hétérogène, des violences spécifiques. Dans Brown, E., Debauche, A., Hamel, C., et al. (dir.), *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*. Paris, France : Ined, p. 355-390.
- **Rees, S., Steel, Z., Creamer, M., et al.** (2014). Onset of common mental disorders and suicidal behavior following women's first exposure to gender based violence: a retrospective, population-based study. *BMC Psychiatry*, 14(312).